

# AVANT DE MOURIR



*N'oubliez pas* **L'UNIVERSITE DE MONTREAL**  
*et insérez dans votre testament la clause suivante :*

"Je lègue à l'Université de Montréal, corporation constituée par Acte de la Législature de Québec, une somme de . . . . . dollars, libérée de tous droits de succession, pour les besoins généraux de cette Université."

Signature . . . . .  
 . . . . .

Ce legs peut être fait par testament notarié, ou par testament olographe entièrement écrit, signé et daté de la main du testateur ou suivant la forme anglaise, par écrit en présence de deux témoins.

## AUJOURD'HUI MEME

*Souscrivez généreusement pour la reconstruction de L'UNIVERSITE et pour l'honneur du nom canadien.*

**Il Faut des Millions pour Commencer**  
**Aidez à les Souscrire**

"NOBLESSE OBLIGE"

LE COMITE CENTRAL DE LA SOUSCRIPTION A SES BUREAUX AU No 30 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.